

Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale
Conseil des Ministres du 23 avril 2026

ODJ	SYNTHESE
Point 1 Cabinet proposant : B.D. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 16 avril 2026.	Accepté
Point 2 Cabinet proposant : B.D. Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 16 avril 2026.	Accepté Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des décisions communiquées au Parlement bruxellois.
Point 3 Cabinet proposant : B.D. Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.	Accepté Le Gouvernement a pris acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.
Point 4 Cabinet proposant : B.D. Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle - notifications des recours en annulation et questions préjudicielles.	Accepté Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement a pris acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.
Point 5 Cabinet proposant : B.D. Résolutions du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - notifications des résolutions adoptées en séance plénière du 6 février 2026.	Accepté A l'initiative du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement a pris acte des résolutions du Parlement de la Région de Bruxelles Capitale.

Point 6 Cabinet proposant : B.D. Plateforme interfédérale sécurité nationale et désignation d'un officier de liaison de la Défense auprès des entités fédérées.	Accepté Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale procède à la ratification du protocole d'accord et à la désignation d'un SPOC dans ce cadre.
Point 7 Cabinet proposant : B.D. Traités européens et internationaux – Signature – MGA UE-Mexique.	Accepté Sur proposition du Ministre-Président Boris DILLIÈS, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son approbation à la signature de l'Accord global modernisé (MGA) entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Mexique, d'autre part, prévue entre le 6 et le 13 mai 2026 à Bruxelles en marge du Coreper II. Le MGA vise à remplacer l'accord de partenariat en vigueur depuis 2000 et à approfondir les relations bilatérales dans les domaines politique, commercial et de coopération.
Point 8 Cabinet proposant : A.L. Protocole de coopération relatif au système de vote électronique et lancement d'un marché public pour un nouveau système comprenant l'enregistrement des procurations, le pointage électronique des électeurs et le vote électronique hors ligne avec preuve papier	Accepté Sur proposition du Ministre chargé de l'Action sociale et de la Solidarité, des Pouvoirs locaux, de l'Égalité des chances et du Soutien scolaire, Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le projet de protocole de coopération relatif au développement d'un système de vote électronique ainsi que le lancement d'un marché public pour le développement d'un système de vote intégré prévoyant l'enregistrement des procurations, le contrôle des électeurs et le vote électronique hors ligne avec preuve papier
Point 9 Cabinet proposant : A.L. « Dispositif d'accrochage scolaire » : Arrêté modificatif visant la correction d'erreurs matérielles dans l'« arrêté du 11 décembre 2025 relatif à l'octroi de subventions complémentaires aux communes bruxelloises pour un montant de 838.861,99 € en faveur de projets d'AS continuité 2024-2025 - Budget 2025 »	Accepté Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, deux erreurs matérielles ont été corrigées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Point 10 Cabinet proposant : A.L. Evaluations des plans d'action régionaux en matière d'égalité des chances (législature 2019-2024) et communication au Parlement	Accepté Sur proposition du Ministre AHMED LAAOUEJ, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des évaluations des plans d'égalité des chances. Ces évaluations mettent en évidence des avancées importantes dans la prise en compte des enjeux d'égalité ainsi que des pistes concrètes pour renforcer l'efficacité des politiques publiques en la matière. Le Gouvernement entend s'appuyer sur ces enseignements pour consolider l'inclusivité de ses politiques, toutes compétences confondues
Point 11 Cabinet proposant : A.L. Information aux membres du Gouvernement relativement au Comité régional pour l'égalité des chances – Désignation des correspondants des cabinets ministériels	Accepté Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décide de désigner, au sein de chaque cabinet ministériel et secrétariat d'État, un•e représentant•e et un•e suppléant•e au groupe opérationnel du Comité régional pour l'égalité des chances. Cette désignation vise à renforcer la coordination et le suivi de la politique régionale de mainstreaming de l'égalité des chances.
Point 12 Cabinet proposant : D.D. VIAPASS - Rapport annuel d'activités et de gestion « 2025 »	Accepté Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition du ministre des Finances Dirk De Smedt, a pris acte du rapport annuel d'activités « 2025 » de Viapass, l'entité interrégionale chargée de l'organisation du prélèvement kilométrique pour les poids lourds. Ce rapport sera maintenant transmis au Parlement bruxellois, comme le prescrit l'accord de coopération entre les trois régions.
Point 13 Cabinet proposant : D.D. Formalisation de la désignation d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises auprès des entités comptables OAA2 pilotes dans le cadre de l'audit coordonné par le(s) ministre(s) compétent(s) et le Ministre ayant les Finances	Accepté La présente proposition de décision du Gouvernement porte sur la formalisation des désignations des réviseurs d'entreprises mandatés pour la certification des comptes généraux 2025 des OAA2-pilotes par les ministres compétents et le Ministre ayant les Finances et le Budget, conformément aux articles 164 §1 et §4 du Code.

et le Budget dans ses compétences en application de l'article 164 §1 et §4 du Code des finances publiques du 4 avril 2024.	
Point 14 Cabinet proposant : L.H. Désignation du représentant de l'actionnaire régional à l'AG du Port de Bruxelles	Accepté Il est nécessaire de désigner un représentant à l'Assemblée Générale du Port de Bruxelles. Florence Debrouwer est désignée à cet effet.
Point 15 Cabinet proposant : A.H. Agence Régionale pour la Propreté – Publication d'un Marché public de services ayant pour objet une assurance collective hospitalisation et frais médicaux.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Audrey Henry, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a donné son accord pour la publication d'un cahier spécial des charges de l'Agence Régionale pour la Propreté ayant pour objet une assurance collective hospitalisation et frais médicaux (25/2764).
Point 16 Cabinet proposant : A.H. Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – directrice générale adjointe A4+ - Madame Sarah Lagrillière (N) – reconduction du mandat.	Accepté Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition du Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et de la Transition Numérique, de la Secrétaire d'État chargée de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire et la Secrétaire d'Etat chargée de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation Urbaine, du Patrimoine et de la Promotion de l'Image de Bruxelles, a approuvé la prolongation du mandat de Madame Sarah Lagrillière en qualité de directrice générale adjointe A4+ de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine, pour une durée de cinq années à partir du 1^{er} mai 2026.
Point 17 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d'urbanisme tendant à « <i>mettre en conformité dans une</i>

dans une maison unifamiliale, la construction d'une annexe au rez-de-jardin, les aménagements intérieurs et l'aménagement d'une terrasse au rez-de-chaussée », rue Auguste Lambiotte.	<i>maison unifamiliale, la construction d'une annexe au rez-de-jardin, les aménagements intérieurs et l'aménagement d'une terrasse au rez-de-chaussée », rue Auguste Lambiotte.</i>
Point 18 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du fonctionnaire délégué de délivrer de manière conditionnelle le permis d'urbanisme tendant à « régulariser la profondeur des terrasses en façade arrière (modification du 04/PFU/604259) », rue Saint-Christophe.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de délivrer de manière conditionnelle le permis d'urbanisme tendant à « <i>régulariser la profondeur des terrasses en façade arrière (modification du 04/PFU/604259) », rue Saint-Christophe.</i>
Point 19 Cabinet proposant : K.L. Projets d'arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 270.000,00 euros aux 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la prévention et de l'accompagnement des expulsions des locataires du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement, Karine Lalieux, le Gouvernement a approuvé les arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 270.000,00 euros aux 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la prévention et de l'accompagnement des expulsions des locataires du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026.
Point 20 Cabinet proposant : K.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 1.034.000,00 euros à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour le financement de l'asbl « Service d'Accompagnement Social aux Locataires Sociaux ».	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement, Karine Lalieux, le Gouvernement a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 1.034.000,00 euros à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour le financement de l'asbl « Service d'Accompagnement Social aux Locataires Sociaux »
Point 21 Cabinet proposant : K.L.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement, Karine Lalieux, le Gouvernement a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 110.500,00 euros à l'asbl «

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 110.500,00 euros à l'asbl « Community Land Trust Bruxelles » pour les trois premiers mois de l'année budgétaire 2026	Community Land Trust Bruxelles » pour les trois premiers mois de l'année budgétaire 2026.
Point 22 Cabinet proposant : K.L. Subventions aux agences immobilières sociales (AIS) pour l'année budgétaire 2026	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement, Karine Lalieux, le Gouvernement a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 1.865.999,64 euros à l'asbl « Agence Immobilière Sociale à Bruxelles » pour le financement de la subvention aux agences immobilières sociales (AIS) pour l'année budgétaire 2026.
Point 23 Cabinet proposant : K.L. Subventions aux associations d'insertion par le logement pour les trois premiers mois de l'année budgétaire 2026.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement, Karine Lalieux, le Gouvernement a approuvé les arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 1.612.630,88 euros aux associations d'insertion par le logement du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026.
Point 24 Cabinet proposant : A.P. Information au Gouvernement sur l'état des lieux de l'action en justice introduite par l'asbl Klimaatzaak par rapport aux émissions de GES	Retiré
Point 25 Cabinet proposant : A.P. Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération portant modification de l'Accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages – 2ème Lecture	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement bruxellois a approuvé en deuxième lecture un projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération portant modification de l'Accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages. Cet accord de coopération modificatif permettra de mettre en conformité le cadre légal applicable à la responsabilité élargie des producteurs en matière d'emballages avec le Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du

	Conseil du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages.
Point 26 Cabinet proposant : A.P. Subventions de fonctionnement et d'investissement à Hydria pour l'exercice de missions de service public relatives à la politique de l'eau pour l'année 2026.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur le projet d'arrêté libérant les subventions à Hydria pour l'exercice de ses missions de service public relatives à l'assainissement des eaux résiduelles urbaines.
Point 27 Cabinet proposant : A.P. Contrat d'Axe et d'Ilot : « Courtrai-Ostende » à Molenbeek-Saint-Jean – opérations 1.3 « Logements et conciergerie rue d'Ostende, 74 », 3.1.3.D « Jardin Vivant Ostende 74 » et R.1 « Ateliers de quartier » – Etablissement de plan d'expropriation pour cause d'utilité publique en extrême urgence.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant approbation du plan d'expropriation selon la procédure d'extrême urgence pour cause d'utilité publique au bénéfice de la commune de Molenbeek-Saint-Jean pour le bien sis rue d'Ostende 74 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.
Point 28 Cabinet proposant : A.P. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'entamant pas la procédure de classement comme site du « marais Biestebroek » sis rue Scheutveld, avenue Raymond Vander Bruggen et quai Fernand Demets à Anderlecht	Accepté Sur la proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'arrêté n'entamant pas la procédure de classement comme site du « marais Biestebroek » sis rue Scheutveld, avenue Raymond Vander Bruggen et quai Fernand Demets à Anderlecht.
Point 29 Cabinet proposant : E.V. Désignation d'un chargé de mission du comité de gestion de la STIB- report du 26/02/2026- report du 04/03/2026- report du 12/03/2026- report du 19/03/2026- report du 25/03/2026- report du 02/04/2026- report du 16/04/2026	Reporté

Point 30 Cabinet proposant : E.V. Arrêtés octroyant une subvention aux ASBL pour assurer leurs missions de base en 2026- report du 16/04/2026	Reporté
Point 31 Cabinet proposant : A.L. École régionale d'Administration publique (ERAP) - Désignation des 14 membres de l'assemblée générale, des 4 membres du conseil d'administration et des 2 commissaires du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale- report du 16/04/2026	Reporté
Point 32 Cabinet proposant : E.V. Demande d'avis de la part du ministre fédéral de l'Economie concernant le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 octobre 1998 portant exécution de la directive 95/50/CE du Conseil du 6 octobre 1995 concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des marchandises dangereuses par route	Accepté Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale émet un avis favorable sur le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 octobre 1998 portant exécution de la directive 95/50 du Conseil du 6 octobre 1995 concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des marchandises dangereuses par route.
Point 33 Cabinet proposant : E.V. Demande d'avis concernant le Projet de décret de la Flandre relatif au transport exceptionnel par route	Accepté Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ne formule pas d'observations sur le <i>Projet de décret de la Région flamande relatif au transport exceptionnel par route</i>.
Point 34 Cabinet proposant : A.L.	Accepté Sur proposition du Ministre de l'Egalité des Chances, Ahmed Laaouej, le Gouvernement bruxellois a approuvé le calendrier et les modalités du

Lancement d'un appel à subsides pour la continuité des services essentiels 2026 en égalité des chances	lancement de l'appel à subsides égalité des chances pour la continuité des services essentiels pour l'année 2026.
Point 35 Cabinet proposant : A.L. Octroi d'une subvention à Homegrade pour son projet " Conseil et Accompagnement Logement " pour la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026	Accepté Sur proposition de B. DILLIES, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Recherche Scientifique, du Tourisme, des Relations Extérieures, du Commerce Extérieur et des matières Biculturel d'Intérêt Régional, de E. VAN DEN BRANDT, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, et de A. LAAOUEJ, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Action sociale et des Solidarités, en charge des Pouvoirs Locaux, de l'Egalité des Chances et du Soutien Scolaire, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention de 2.870.334,3 € pour le premier semestre 2026 à Homegrade pour accompagner les bruxellois dans toutes les démarches liées à l'amélioration de leur logement) ainsi que pour la mission en matière de préservation des ascenseurs anciens à valeur patrimoniale.
Point 36 Cabinet proposant : D.D. Première et dernière lecture - Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant remplacement exceptionnelle et provisoire du mandat de Directeur général (rang A5) de Bruxelles Fiscalité	Accepté Sur proposition du ministre Dirk De Smedt le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté portant l'attribution temporaire du mandat de directeur général (a5) au sein de Bruxelles Fiscalité
Point 37 Cabinet proposant : D.D. Circulaire du gouvernement sur le contrôle budgétaire 26	Accepté Sur proposition du Ministre des Finances et Budget Dirk De Smedt, le Gouvernement bruxellois a pris note de la circulaire du gouvernement sur le contrôle budgétaire 2026 et lui a chargé d'assurer le contrôle budgétaire 2026.
Point 38 Cabinet proposant : D.D.	Accepté Sur proposition du Ministre des Finances et du Budget Dirk De Smedt, le

Circulaire - seuils contrôle budgétaire	Gouvernement bruxellois a approuvé les dispositions de la note relatives à la circulaire sur les seuils de contrôle budgétaire.
Point 39 Cabinet proposant : D.D. Réforme et renforcement du Comité de Monitoring budgétaire	Reporté
Point 40 Cabinet proposant : D.D. Subventions facultatives aux Commissions communautaires 2026	Accepté Sur proposition du Ministre du Budget, Dirk De Smedt, le Gouvernement de la région Bruxelles-Capitale a attribué les subventions facultatives pour 2026 aux Commissions communautaires.
Point 41 Cabinet proposant : D.D. Subventions organiques aux Commissions communautaires 2026	Accepté Sur proposition du Ministre du Budget, Dirk De Smedt, le Gouvernement de la région Bruxelles-Capitale a attribué les subventions organiques pour 2026 aux Commissions communautaires.
Point 42 Cabinet proposant : D.D. Première et dernière lecture - Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant prolongation temporaire pour une durée de 6 mois renouvelable du mandat d'Astrid Romain en tant que directrice-chef de service A4 IBSA tel que prévu par l'article 468 du statut OIP.	Accepté Sur proposition du Ministre Dirk De Smedt le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrête portant la prolongation temporaire du mandat de directrice-chef de service A4 IBSA.
Point 43 Cabinet proposant : D.D. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23-4-2026 portant désignation des membres de la commission d'évaluation chargée de l'évaluation des mandataires des services publics régionaux de Bruxelles, des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-capitale, de l'Agence	Accepté Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a, sur proposition du ministre de la Fonction publique Dirk De Smedt, constitué la commission d'évaluation des mandataires de la Région de Bruxelles Capitale.

bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise, de l'Agence régionale pour la Propreté et de l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale	
Point 44 Cabinet proposant : L.H. Déclaration de vacance des mandats de directeur·trice général·e (A5), dans le rôle linguistique francophone, et de directeur·trice général·e adjoint·e (A4+), dans le rôle linguistique néerlandophone, d'Actiris et composition de la commission de sélection	Reporté
Point 45 Cabinet proposant : A.P. Octroi d'une subvention à Réseau Habitat pour son projet « Réseau Habitat - Bâtiment Durable et développement local intégré, 2026 : Amélioration du cadre de vie des habitants dans leur quartier et amélioration de la performance énergétique des bâtiments et promotion de l'écoconstruction. »	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans PERSOONS chargée de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation urbaine, du Patrimoine et de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention d'un montant total de 599.350€, au Réseau Habitat pour ses projets « Réseau Habitat - Bâtiment Durable et développement local intégré, 2026 : Amélioration du cadre de vie des habitants dans leur quartier et amélioration de la performance énergétique des bâtiments et promotion de l'écoconstruction». Ce subside vise à permettre au Réseau Habitat de développer des activités en lien avec la rénovation urbaine et l'amélioration du cadre bâti, notamment par le biais de l'amélioration de la performance énergétique des logements et l'accompagnement des particuliers en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie.
Point 46 Cabinet proposant : A.P. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déclarant les recours introduits par l'ASBL WEARENATURE.BRUSSELS, et les ASBL INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES et NATAGORA	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Environnement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déclarant les recours introduits par l' ASBL WEARENATURE.BRUSSELS, et les ASBL INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES et NATAGORA recevables mais non

recevables mais non fondés contre la décision du Collège d'environnement du 20 novembre 2025 confirmant la décision de Bruxelles Environnement du 22 juillet 2025 et octroyant à la SRL ROYALE UNION SAINT-GILLOISE une dérogation aux interdictions de détruire ou endommager des habitats, des refuges, des aires de reproduction et des aires de repos de plusieurs espèces animales et de perturber les spécimens de ces espèces durant la période de reproduction, de dépendance d'hivernation ou de migration pendant le chantier de construction d'un nouveau stade de football à 1190 Forest, boulevard de la Deuxième Armée Britannique , 580-600.	fondés contre la décision du Collège d'environnement du 20 novembre 2025 confirmant la décision de Bruxelles Environnement du 22 juillet 2025 et octroyant à la SRL ROYALE UNION SAINT-GILLOISE une dérogation aux interdictions de détruire ou endommager des habitats, des refuges, des aires de reproduction et des aires de repos de plusieurs espèces animales et de perturber les spécimens de ces espèces durant la période de reproduction, de dépendance d'hivernation ou de migration pendant le chantier de construction d'un nouveau stade de football à 1190 Forest, boulevard de la Deuxième Armée Britannique, 580-600.
Point 47 Cabinet proposant : A.P. Octroi d'une subvention à Réseau Habitat pour son projet « Réseau Habitat - Bâtiment Durable, 2026 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments et promotion de l'écoconstruction » couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026	Accepté Sur la proposition de la Secrétaire d'Etat ANS PERSOONS en charge de l'Environnement et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention d'un montant total de 519.750 €, au Réseau Habitat pour ses projets « Réseau Habitat - Bâtiment Durable et développement local intégré, 2026 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments et promotion de l'écoconstruction», couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 Ce subside vise à permettre au Réseau Habitat de développer des activités en lien avec l'amélioration du cadre bâti, notamment par le biais de l'amélioration de la performance énergétique des logements et l'accompagnement des particuliers en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie.
Point 48 Cabinet proposant : A.P. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions, en vue d'en exempter les bénéficiaires de l'intervention majorée - 1^e lecture	Reporté
Point 49	Reporté

Cabinet proposant : A.P. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions, en vue d'en exempter certaines catégories de bénéficiaires de l'intervention majorée - 1e lecture	
--	--